

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE EN DATE DU 15 MARS 2019

Présents : Mme Myriam FOUGERE, *Maire*,
Mme Corinne MONDIN, M. Laurent LAMY, Mme Agnès PERIGNON, M. Albert LUCHINO, M. Michel BEAULATON, *Adjoint*,
M. Guy GORBINET (Conseiller Délégué), Mme Marie-Thérèse BERTHEOL, Mme Françoise PONSONNAILLE, Mme Christine SAUVADE (Conseillère Déléguée), Mme Marielle GUY, M. Marc CUSSAC, Mme Nathalie LAVILLE-ANDRIEUX (présente à partir de 19H11), M. Jean-Charles BOUTIN, Mme Stéphanie ALLEGRE-CARTIER, M Patrick BESSEYRE, Mme Colette POINSON, Mme Nadine BOST, Mme Véronique FAUCHER.

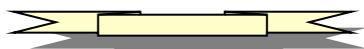
Absents avec procuration :

- M. Éric CHEVALEYRE à Mme Corinne MONDIN,
- M. Johan IMBERT à M. Guy GORBINET,
- M. Jacques JOUBERT à Mme Marielle GUY
- Mme Marie-Thérèse REYROLLE à M. Jean-Charles BOUTIN
- M. Franck PAUL à Mme Christine SAUVADE
- Mme Émilie FAYE à Mme Stéphanie ALLEGRE-CARTIER
- Mme Marine FOURNET à Mme Myriam FOUGERE
- Mme Corinne PEGHEON à Mme Colette POINSON.

Excusés :

- Mme Simone MONNERIE,
- M. Laurent COURTHALIAC.

Secrétaire de séance : Mme Marielle GUY (et Christine SAUVADE assure le relevé des votes).



Après vérification des présents, constatation de l'effectivité du quorum et désignation du secrétaire de séance, Mme GUY, Madame le Maire ouvre la séance du conseil à 19 heures.



Mme le Maire propose ensuite au conseil de se prononcer sur le compte rendu de la séance du 15 février 2019. En l'absence de remarques particulières, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.



COMPTES ADMINISTRATIFS 2018, COMTES DE GESTION
2018 ET AFFECTATION DES RESULTATS

Les comptes administratifs et les affectations de résultats 2018 ayant déjà fait l'objet de présentations en commissions des finances et en conseil municipal notamment dans le cadre du débat d'orientation budgétaire, les résultats sont représentés de façon synthétique.

Le compte-rendu fait la synthèse, par budget de la présentation séparée des comptes administratifs, comptes de gestion et affectation de résultats.

ABATTOIR

Compte administratif, compte de gestion et affectation du résultat

L'année 2018 a été marquée par des travaux qui ont impacté le fonctionnement de l'équipement. Il en ressort un manque de tonnage (1067 tonnes en 2018 contre 1300 tonnes nécessaires au bon roulement).

Madame le Maire indique qu'une réunion s'est tenue ce 15 mars en Mairie d'Ambert avec la communauté de communes ALF, le Parc naturel Livradois Forez, le Conseil régional, les co-gérants et la direction de l'abattoir pour faire le point sur la situation et travailler au redressement de la structure (sachant que la commune ne peut pas, juridiquement parlant, participer au financement du redressement de la structure).

Sous la présidence de Madame Corinne Mondin, le conseil municipal examine le compte administratif et le compte de gestion 2018 du Budget de l'abattoir qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	85 656.51 €
Recettes	87 421.85 €
Résultat de fonctionnement 2017	-14 392.96 €
Résultat de fonctionnement reporté	-14 392.96 €
Résultat cumulé de fonctionnement 2018	-12 627.62 €

Investissement

Dépenses	620 012.38 €
Recettes	268 840.65 €
Résultat d'investissement 2017	244 047.00 €
Résultat d'investissement reporté	244 047.00 €
Résultat cumulé d'investissement 2018	-107 124.73€
<u>Restes à réaliser</u>	
Dépenses	38 882.38 €
Recettes	166 003.00 €
Solde des restes à réaliser :	127 120.62 €

Besoin de financement	0.00 €
Affectation du résultat	0.00 €

Hors de la présence de Madame le Maire, **le conseil municipal, à l'unanimité**, approuve le compte administratif et le compte de gestion 2018 du Budget de l'abattoir ainsi que l'affectation du résultat.

ASSAINISSEMENT

Compte administratif, compte de gestion et affectation du résultat

Sous la présidence de Madame Corinne Mondin, le conseil municipal examine le compte administratif et le compte de gestion 2018 du Budget de l'assainissement qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	269 661.00 €
Recettes	286 006.53 €
Résultat de fonctionnement 2017	62 980.27 €
Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €
Résultat cumulé de fonctionnement 2018	16 345.53 €

Investissement

Dépenses	435 116.98 €
Recettes	292 688.38 €
Résultat d'investissement 2017	264 323.31 €
Résultat d'investissement reporté	264 323.31 €
Résultat cumulé d'investissement 2018	121 894.71 €
<u>Restes à réaliser</u>	
Dépenses	49 426.87 €
Recettes	10 000.00 €
Solde des restes à réaliser :	-39 426.87 €

Besoin de financement	0.00 €
Affectation du résultat	0.00 €

Hors de la présence de Madame le Maire, **le conseil municipal, à l'unanimité**, approuve le compte administratif et le compte de gestion 2018 du Budget de l'assainissement ainsi que l'affectation du résultat.

SERVICE DES EAUX

Compte administratif, compte de gestion et affectation du résultat

Madame le Maire indique que, comme pour le budget assainissement, les excédents correspondent à une réserve financière pour investir sur les réseaux. Ces montants permettent de financer des opérations régulières et onéreuses comme ce sera le cas en 2019 sur la réfection des réseaux de la Brugurette et la Chardie.

Sous la présidence de Madame Corinne Mondin, le conseil municipal examine le compte administratif et le compte de gestion 2018 du Budget du service des eaux qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	139 493.43 €
Recettes	156 159.27 €
Résultat de fonctionnement 2017	26 070.76 €
Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €
Résultat cumulé de fonctionnement 2018	16 665.84 €

Investissement

Dépenses	107 565.54 €
Recettes	157 962.92 €
Résultat d'investissement 2017	211 369.05 €
Résultat d'investissement reporté	211 369.05 €
Résultat cumulé d'investissement 2018	261 766.43 €

Restes à réaliser

Dépenses	117 843.08 €
Recettes	15 000.00 €
Solde des restes à réaliser :	-102 843.08 €

Besoin de financement	0.00 €
Affectation du résultat	0.00 €

Hors de la présence de Madame le Maire, **le conseil municipal, à l'unanimité**, approuve le compte administratif et le compte de gestion 2018 du Budget du service des eaux ainsi que l'affectation du résultat.

REGIE DU CINEMA

Compte administratif, compte de gestion et affectation du résultat

Concernant le résultat du cinéma pour l'année 2018, le résultat de fonctionnement est très excédentaire en raison d'une régularisation d'écriture d'ordre demandée par le trésor public (les subventions n'ayant jamais été amorties depuis la création de l'équipement). Cette même écriture d'ordre se retrouvera en investissement. Il est à noter les bons résultats de l'année 2018 puisque 20 000 € d'entrées supplémentaires ont été enregistrés.

Sous la présidence de Madame Corinne Mondin, le conseil municipal examine le compte administratif et le compte de gestion 2018 du Budget du cinéma qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	214 205.63 €
Recettes	392 294.99 €
Résultat de fonctionnement 2017	18 594.29 €
Résultat de fonctionnement reporté	8 399.22 €
Résultat cumulé de fonctionnement 2018	186 488.58 €

Investissement

Dépenses	187 015.06 €
Recettes	61 207.55 €
Résultat d'investissement 2017	-10 195.05 €
Résultat d'investissement reporté	-10 195.05 €
Résultat cumulé d'investissement 2018	-136 002.56 €

Restes à réaliser

Dépenses	0.00 €
Recettes	0.00 €
Solde des restes à réaliser :	0.00 €

Besoin de financement	136 002.56 €
Affectation du résultat	136 002.56 €

Hors de la présence de Madame le Maire, **le conseil municipal, à l'unanimité**, approuve le compte administratif et le compte de gestion 2018 du Budget du cinéma ainsi que l'affectation du résultat.

REGIE DE DISTRIBUTION DE CHALEUR

Compte administratif, compte de gestion et affectation du résultat

Monsieur Jean-Charles BOUTIN, conseiller municipal et Président du Conseil d'exploitation de la Régie de chaleur, présente le bilan de l'année. Compte tenu des résultats 2018, il indique que le Conseil d'exploitation de la régie de chaleur s'est engagé, en 2019, sur une réflexion sur l'avenir de cet équipement. L'entreprise COMPTE, titulaire du marché de maintenance de la régie, sera sollicitée pour faire cette évaluation. Il est à noter, en résumé, que la régie de distribution de chaleur enregistre une chute de 7 % de ses dépenses contre une chute de 15 % de ses recettes. Madame le Maire indique qu'un vrai travail d'analyse est à engager sur ce réseau.

Sous la présidence de Madame Corinne Mondin, le conseil municipal examine le compte administratif et le compte de gestion 2018 du Budget de la régie de chaleur qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	318 514.08 €
Recettes	321 734.49 €
Résultat de fonctionnement 2017	24 975.16 €
Résultat de fonctionnement reporté	0.00 €
Résultat cumulé de fonctionnement 2018	3 220.41 €

Investissement

Dépenses	78 434.69 €
Recettes	158 833.70 €
Résultat d'investissement 2017	-81 066.16 €
Résultat d'investissement reporté	-81 066.16 €
Résultat cumulé d'investissement 2018	-667.15 €

Restes à réaliser

Dépenses	23 290.95 €
Recettes	0.00 €
Solde des restes à réaliser :	-23 290.95 €

Besoin de financement	23 958.10 €
Affectation du résultat	3 220.41 €

Hors de la présence de Madame le Maire, **le conseil municipal, à l'unanimité**, approuve le compte administratif et le compte de gestion 2018 du Budget de la régie de chaleur ainsi que l'affectation du résultat.

COMMUNE

Compte administratif, compte de gestion et affectation du résultat

Madame le Maire indique que la commune enregistre des charges de fonctionnement de 23% ce qui est dans les normes des communes de cette strate. A souligner que si les charges de personnel représentant 60 % des charges de fonctionnement, ce n'est pas étonnant lorsque la commune compte des équipements tels qu'écoles, école de musique, crèche, centre de loisirs, etc. Il faut donc mesurer ce pourcentage au regard des services rendus par la commune aux usagers et non pas simplement avec les charges des autres communes avoisinantes.

Madame le Maire souligne la maîtrise, malgré les contraintes diverses (notamment la baisse des dotations), de la rigidité des charges structurelles, c'est-à-dire des charges incompressibles (stabilité à 0,59 depuis 2014).

Concernant l'investissement, Madame le Maire précise que la totalité des subventions n'a pas été perçue sur les opérations réalisées sur l'année et ont fait l'objet d'un report sur 2019.

Sous la présidence de Madame Corinne Mondin, le conseil municipal examine le compte administratif et le compte de gestion 2018 du Budget de la commune qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	6 520 438.10 €
Recettes	7 382 781.21 €
Résultat de fonctionnement 2017	1 989 409.69 €
Résultat de fonctionnement reporté	863 317.86 €
Résultat cumulé de fonctionnement 2018	1 725 660.97 €

Investissement

Dépenses	2 580 665.26 €
Recettes	2 991 771.19 €
Résultat d'investissement 2017	-1 589 673.83 €
Résultat d'investissement reporté	-1 589 673.83 €
Résultat cumulé d'investissement 2018	-1 178 567.90 €

Restes à réaliser

Dépenses	771 552.23 €
Recettes	693 521.00 €
Solde des restes à réaliser :	-78 031.23 €

Besoin de financement 1 256 599.13 €

Affectation du résultat 1 256 599.13 €

Hors de la présence de Madame le Maire, **le conseil municipal, à l'unanimité**, approuve le compte administratif et le compte de gestion 2018 du Budget de la commune ainsi que l'affectation du résultat.

Madame le Maire remercie les services, particulièrement le service Finances, pour le travail réalisé dans le cadre de la présentation de ces résultats.

La présentation n'amenant aucune question supplémentaire de l'assemblée délibérante, il est procédé à la présentation des budgets primitifs 2019.

BUDGETS PRIMITIFS 2019

ABATTOIR

Le budget primitif Abattoir 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section de fonctionnement	97 027.62 €
Section d'investissement	240 103.00 €

ASSAINISSEMENT

Le budget primitif Assainissement 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section de fonctionnement	320 900.00 €
Section d'investissement	382 094.71 €

CINEMA

Le budget primitif Régie du Cinéma la Façade 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section de fonctionnement	265 686.02 €
Section d'investissement	202 402.56 €

EAU

Le budget primitif Service des eaux 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section de fonctionnement	156 100.00 €
Section d'investissement	418 766.43 €

REGIE DE CHALEUR

Le budget primitif Régie de distribution de chaleur 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section de fonctionnement	363 952.74 €
Section d'investissement	81 979.75 €

COMMUNE

Le budget primitif Commune 2019 s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Section de fonctionnement	7 778 471.84 €
Section d'investissement	5 660 742.53 €

FONCTIONNEMENT

Madame le Maire rappelle que la Municipalité souhaite inscrire une enveloppe pour la mise en place du régime indemnitaire des agents (le RIFSEEP). La délibération ayant été adoptée il y a un an sans que les régimes indemnitaires ne soient homogénéisés. Par souci d'équité du traitement des agents publics sur le territoire intercommunal, la DRH de la commune a travaillé sur la base des pratiques de rémunération de la communauté de communes ALF. Malgré cela, il ne sera pas possible pour la commune d'atteindre les mêmes taux de rémunérations mais

l'idée est bien de s'en approcher. Par ailleurs, Madame le Maire souligne qu'en matière d'application de ce régime indemnitaire, elle ne souhaite pas appliquer les modes de calcul d'ALF. En effet, elle souhaite pouvoir utiliser ce RIFSEEP dans l'esprit de la loi, c'est-à-dire de façon à garder le levier management. Cela consiste à diviser l'enveloppe votée en deux parties distinctes. La première partie, l'IFSE (80 % de l'enveloppe globale), consiste en un versement fixe mensuel à tous les agents concernés. La seconde partie (le CIA), 20% de l'enveloppe approximativement, sera versée à l'issue des évaluations annuelles des agents, en fin d'année, sous forme de prime à l'engagement professionnel. Le régime indemnitaire ne sera donc pas forcément le même pour tous, il dépendra de l'engagement professionnel de chaque agent.

Patrick Besseyre indique que ce régime apportera un plus pour les agents. Madame le Maire acquiesce en soulignant qu'en cette période tendue des gilets jaunes, il faut constater que de nombreux agents ont une rémunération largement insuffisante au regard de leurs missions, de leur ancienneté, de leurs grades et de la qualité de leur travail.

Madame Véronique FAUCHER interroge le Maire sur l'assurance obligatoire dommage-ouvrage. Madame le Maire indique que cette assurance est utile pour les constructions importantes.

Madame BOST fait observer que les coûts de la médecine professionnelle et des organismes de formation augmentent tandis que le montant de l'assurance du personnel et des transports scolaires baisse.

Madame le Maire indique que le Centre de Gestion a favorablement négocié les nouveaux contrats d'assurance du personnel dans le cadre de leur appel d'offres groupés.

Madame le Maire précise que le montant des fournitures de petits équipements est important en raison du volume important de travaux prévus en régie. A noter également l'enveloppe consacrée à la mise en accessibilité qui, compte tenu du calendrier imposé, doit être réalisée cette année.

INVESTISSEMENT

Madame le Maire indique qu'il n'y a pas d'effet ciseaux sur notre capacité d'autofinancement brute et nette. Le CAC est à 0,97.

La liste des nouveaux investissements est présentée (voir pièce annexée au compte-rendu) par politique publiques. Cinq axes sont annoncés, correspondant chacun à un volet des compétences municipales (déclinés dans la nouvelle organisation des services) :

- Ambert, ville dynamique (Pôle animation culturelle et tourisme),
- Ambert, ville accueillante (Pôle des services à la population),
- Ambert, ville performante (Pôle des services Maintenance),
- Ambert, ville solidaire (Pôle intergénérationnel),
- Ambert, ville attractive (Pôle Cadre de vie).

Madame le Maire présente la liste des projets pour 2019.

AMBERT, Ville attractive

Nadine BOST interroge sur la vidéosurveillance (combine de caméra et où seront-elles implantées). Madame le Maire indique que l'enveloppe de 50 000 € doit permettre l'installation du système et de 4 à 6 caméras pour commencer. Une demande de subvention est possible sur ces équipements qui correspondent à une demande forte des habitants.

Monsieur Laurent LAMY précise qu'il est envisagé de mettre ce dispositif sur les entrées et sorties de ville, selon les suggestions de la gendarmerie.

Madame Véronique FAUCHER indique que la participation citoyenne n'est plus nécessaire alors. Madame le Maire précise qu'il ne s'agit pas du même dispositif. Elle regrette que Madame FAUCHER n'ait pas pu participer à la réunion publique sur le sujet qui aurait permis de lui apporter des compléments d'information. La participation citoyenne n'ayant pas pour objet de permettre aux habitants de « jouer aux gendarmes » mais d'assurer une vigilance et de sensibiliser la population, en lien avec le travail de la gendarmerie.

Madame Véronique FAUCHER indique que dans une société qui a besoin de davantage de solidarité, elle n'est pas favorable à ce type de dispositif et indique que pour cette raison elle votera contre le budget 2019.

Madame le Maire précise que les enregistrements ne seront consultés qu'en cas de besoin. Personne ne sera derrière les caméras à surveiller les piétons.

Madame le Maire indique qu'une inscription budgétaire importante consiste en la mise en place d'un budget participatif pour les aménagements liés à l'amélioration du cadre de vie. Cette enveloppe financière permettra de financer des projets proposés par les habitants au gré de leurs demandes. C'est, du point de vue de Madame le Maire, une autre façon d'impliquer les citoyens dans la vie locale, une démarche importante. Compte tenu du fait que cette initiative est proposée pour la première fois à Ambert, une enveloppe de 30 000 € a été réservée pour cette opération.

Madame Nadine BOST regrette de ne pas avoir vu ça avant et indique que l'enveloppe lui semble faible.

Madame le Maire répond qu'un bilan sera fait à l'occasion du compte administratif 2019 et qu'il faudra réajuster l'enveloppe aux besoins.

Concernant toujours les questions d'aménagement du cadre de vie, Madame Véronique FAUCHER indique que, bien qu'elle ait voté pour le projet d'aménagement du quartier Saint Jean République, il lui semblait que le projet était d'enlever les voitures autour de l'église. Madame le Maire répond que, suite à un gros travail de concertation avec les commerçants, il paraissait fortement souhaitable, compte tenu des pratiques d'achat des habitants, de maintenir un parking à proximité des commerces pour contribuer à maintenir leurs activités. Le travail de concertation engagé a permis par ailleurs d'enlever les voitures au chevet de l'église.

Madame Véronique FAUCHER demande si les poubelles vont rester à la place où elles sont entreposées actuellement. Madame le Maire indique que oui mais que des aménagements urbains vont permettre de les dissimuler.

Madame Christine SAUVADE indique qu'elle partage l'avis de Madame Véronique FAUCHER et que c'était dommage de ne pas avoir supprimé davantage de véhicules mais qu'il s'agissait de respecter le fruit des négociations.

Madame Véronique FAUCHER demande s'il sera possible de rouler sur les pavés. Madame le Maire indique que oui, qu'il y aura prochainement un goudron grenailé (et non noir) pour préserver l'esthétisme des aménagements.

Madame Nadine BOST indique que, lorsqu'on descend la rue de Goye, on ne peut pas rentrer en ville. Elle demande également plus de précisions sur le padle. Madame le Maire explique que cette discipline est un dérivé du squash et du tennis. Cet équipement devra permettre d'augmenter la fréquentation. C'est une activité plus ludique que le tennis mais tout autant physique qui plaît beaucoup.

Madame Nathalie LAVILLE-ANDRIEUX se questionne sur la piste BMX. La piste était très fréquentée mais depuis la fermeture de l'équipement en septembre l'entretien n'est plus assuré. Il y a quelque chose à faire rapidement qui relève du rôle de la Mairie. Par ailleurs, les équipements de BMX représentent des achats importants (pare-pierres, casques, etc.) pour les parents qui ont équipé leurs enfants alors même que la piste n'est plus accessible. A l'origine du projet, il y avait des bénévoles...

Madame le Maire répond que, compte tenu des dangers de cette pratique sportive, il n'est pas envisageable d'ouvrir le circuit librement mais qu'il est nécessaire que les pratiquants de la discipline s'organisent en association. Elle précise que, comme Monsieur Patrick BESSEYRE peut en témoigner pour avoir été à l'origine du projet, de nombreuses personnes étaient investies alors et que ce n'est plus le cas. La Mairie s'est tournée vers les écoles pour qu'elles investissent cet équipement. La mission de la Mairie n'étant pas de se substituer au tissu associatif existant ni de créer des associations sportives.

Madame Véronique FAUCHER regrette que ce projet de piste BMX est été sur calibré et se retrouve aujourd'hui difficile d'entretien.

Monsieur Marc CUSSAC demande s'il est possible de l'ouvrir sur un créneau de la semaine. Madame le Maire répond que toutes les idées sont bonnes à prendre... et à étudier.

AMBERT, Ville dynamique

Nadine BOST indique que sur la Base de loisirs plusieurs équipements ne fonctionnent plus et qu'il serait appréciable d'en ajouter de nouveaux. Madame le Maire répond favorablement en précisant que c'est également une demande formulée par la nouvelle équipe du Conseil municipal des jeunes, notamment pour ajouter un module de skate-park.

AMBERT, Ville solidaire

Madame le Maire indique que le souhait de l'équipe municipale est de renforcer les liens intergénérationnels et de proposer davantage d'activités aux seniors (notamment des après-midi récréatives, des interventions chorales de l'école de musique dans les EHPAD).

AMBERT, Ville performante

Madame le Maire indique que la Municipalité souhaite renforcer la lisibilité de sa démarche en matière de développement durable. La commune s'interroge notamment actuellement, dans le cadre de ses achats pour renouvellement de véhicules de travail, sur les véhicules plus respectueux de l'environnement (mais les camions n'existent pas encore en version électrique). En matière d'aménagement d'espaces verts aussi, il s'agit de réfléchir à l'amélioration constante de nos pratiques.

AMBERT, Ville accueillante

Madame le Maire rappelle le projet de réaménagement de la Mairie d'accueil (ex Mairie annexe) et de regroupement sur ce même site accessible du public des services d'accueil (standard, accueil réservation des salles et remise des clés, permanences des élus, etc.).

Monsieur Guy GORBINET fait observer que la compétence cimetière est aussi concernée par la qualité de l'accueil...

Madame le Maire indique qu'en matière d'accueil, dans le cadre de la mise en accessibilité des services publics, la possibilité de la mise en accessibilité de la salle des mariages et de la salle du Conseil municipal sera étudiée ; la Mairie ronde, inscrite au Patrimoine, étant un bâtiment emblématique de la commune et du territoire. Dans cette perspective, l'Architecte des Bâtiments de France, Madame Cros, lors de sa dernière visite sur Ambert, a exprimé un avis favorable de principe, dans l'attente d'un projet abouti.

Nadine BOST fait observer qu'aucune ligne budgétaire n'est prévue pour les travaux du restaurant scolaire. Madame le Maire indique que la chambre froide est le premier pas du projet (permettant de séparer pour partie le propre du sale) mais que celui-ci est en phase d'étude.

Madame Véronique FAUCHER indique que, concernant le problème du partage de repas à domicile, une liste d'attente importante existait. Des personnes âgées du territoire se retrouvant fréquemment en difficulté. Elle indique qu'à sa connaissance une dizaine de personnes âgées du territoire sont ressorti de maison de retraite faute d'avoir les moyens d'en payer le coût et pour éviter d'en faire payer la charge aux petits-enfants.

Monsieur Guy GORBINET indique qu'il est aujourd'hui compliqué pour ALF d'augmenter encore le budget dédié et que la question de l'équité sur le territoire pose toujours question.

Madame le Maire précise que la commune a été interpellée par ALF sur la possibilité de fournir des repas. La question de la création d'une Unité de Préparation Culinaire (UPC) avec le self est envisagée sérieusement (projet générateur de recettes...).

Monsieur Guy GORBINET souligne l'intérêt dans le cadre du Projet de Territoire porté par ALF, de définir des priorités.

Colette POINSON s'étonne de ne rien voir inscrit au Budget primitif 2019 concernant la Maison de santé. Madame le Maire indique que pour le moment la Mairie n'a pas été destinataire d'un projet calibré et chiffré et que par ailleurs l'association qui porte le projet a adressé une lettre à la Mairie sollicitant le financement d'importantes charges d'investissement et de fonctionnement (dont la prise en charge des loyers vacants). Il ne revient pas à une collectivité publique de financer une entreprise privée et quand bien même elle l'aurait souhaité, la loi ne le permet pas. Madame le Maire suggère que le sujet soit abordé quand elle disposera de davantage d'éléments. Madame le Maire précise encore qu'elle n'a pas été destinataire d'un dossier de permis de construire. Pour autant, une enveloppe de 50 000 € a été réservée pour l'achat d'un terrain si des opportunités se présentaient.

Madame Christine SAUVADE dit que la commune ignore même la taille des locaux envisagés. Madame Véronique FAUCHER indique que la communauté de communes peut également se saisir du dossier.

Madame Nadine BOST relève que le remboursement à l'EPF SMAF est de 93 000 € annuels et qu'il serait souhaitable d'envisager la vente de quelques biens.

Sur la question de la gestion du foncier, Madame le Maire confirme que c'est un vrai enjeu pour la commune. Elle cite l'exemple de l'ancienne caserne située en centre-ville au sujet de laquelle une proposition a été faite à la communauté de communes pour en faire son futur siège social. L'accueil de nombreux salariés en centre-ville contribuant nécessairement à la dynamisation de la cité au profit de tout le territoire (commerces notamment). La Mairie est force de proposition.

Vote :

Contre : 4 voix (Madame Colette POINSON, Madame Corinne PEGHEON, Madame Nadine BOST, Madame Véronique FAUCHER),

Abstention : 1 voix (Monsieur Patrick BESSEYRE).

AUTORISATIONS DE PROGRAMME 2019

Dans le cadre du vote du budget primitif de la commune, il convient d'autoriser Madame le Maire à établir des autorisations de programmes pour l'opération « Eglise » et « Maison des jeunes » comme indiqué dans la note de synthèse.

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord.

AUTORISATION D'EMPRUNT 2019

Dans le cadre du vote du budget primitif de la commune, il convient d'autoriser Madame le Maire à emprunter dans la limite de la somme indiquée au BP 2019 et comme indiqué dans la note de synthèse.

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord.

TAUX D'IMPOSITION 2019

Il convient de procéder au vote des taux d'imposition 2019 pour la taxe d'habitation, la taxe foncière et la taxe sur le foncier non bâti. Madame le Maire propose de ne pas augmenter les taux fixés par la commune, à l'instar de ce que l'équipe municipale a pratiqué depuis le début du mandat et alors même que l'état réévalue ses bases d'imposition.

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord.

SUBVENTION CLIC (AE)

Madame Véronique FAUCHER indique que, compte tenu de son activité professionnelle, elle ne participera pas au vote.

Madame le Maire indique qu'elle a été contactée par la Présidente du CLIC (association qui innerve et rayonne sur tout le territoire), pour obtenir une subvention.

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord pour le versement d'une subvention annuelle dans la limite de la fin du mandat électoral en cours et selon la procédure des autorisations d'engagement.

TRAVAUX SAINT JEAN-REPUBLIQUE

Madame le Maire informe l'assemblée délibérante qu'une rallonge de 150 000 € a été obtenue par la commune d'Ambert pour le financement des travaux du quartier Saint Jean République, dans le cadre du programme Leader.

PERSONNEL MUNICIPAL

- Madame le Maire demande la création de deux postes de rédacteurs principaux de 1^{ère} classe en remplacement de deux postes de rédacteurs principal 2e classe (suppression au tableau des effectifs) suite à réussite au concours.
Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord.
- Madame le Maire propose la création d'un emploi aidé Parcours Emploi Compétences (PEC) pour remplacer le poste de CAE et mettre en place un accueil unique en Mairie d'accueil.
Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord.

NUMEROTATIONS DE RUES

Madame le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à procéder aux modifications de nominations et de numérotation des rues comme convenu avec les habitants de la route de l'aérodrome.

Le Conseil, à l'unanimité, donne son accord.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée autour de 21H30. La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le vendredi 12 avril 2019.